

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERÊT

Pays	République de Guinée
Nom du Projet	<i>Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME)</i>
Numéro de Crédit et du Don	<i>Crédit IDA N° 6885 – GN et Don IDA N° 8190 - GN/Banque Mondiale</i>
Intitulé de la Mission	<i>Surveillance et Contrôle des Travaux de Réhabilitation de la Base de vie de Sidakoro ainsi que les travaux de Construction et d'aménagement de Bâtiments dans la Aires Protégées</i>
N° de référence	GN-PGRNME - MINES-463578-CS-QCBS
AMI	N°006/PGRNME/MEDD/C/2025

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative à : **la Surveillance et le Contrôle des Travaux de Réhabilitation de la Base de vie de Sidakoro ainsi que les travaux de Construction et d'aménagement de Bâtiments dans la Aires Protégées.**
2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent les prestations de supervision et de contrôle de toutes les phases de la construction du bâtiment, allant, de la planification initiale à la livraison finale du bâtiment et éléments annexes et sur chacun des sites. De façon spécifique, le mandat d consultant couvrira les phases suivantes : avant le démarrage/l'exécution des travaux, pendant l'exécution des travaux, à la fin des travaux y compris la surveillance environnementale et sociale des travaux. La durée prévisionnelle du contrat de contrôle et de la surveillance des travaux est estimée à dix (10) mois maximum excluant la durée des prestations qui seront dues au titre de la période de garantie technique de 12 mois à compter de la date de réception provisoire.

3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour l'étape de la procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous et peuvent être transmis à la demande des consultants.
4. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PGRNME invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :
 - Être une personne morale (bureaux cabinets/sociétés/firmes ou groupement) régulièrement installés, spécialisés dans le domaine et ayant comme activités principales le contrôle et la surveillance de travaux de génie civil (construction, réhabilitation et aménagement de bâtiments) ;
 - Avoir une expertise confirmée en matière de surveillance et de contrôle de travaux similaires/comparables (minimum 8 ans d'expérience) ;
 - Avoir une maîtrise des normes de construction locales et internationales (avoir exécuté au moins 4 missions de nature et de complexité comparables dont au moins 3 en Guinée ou dans la région Afrique de l'Ouest) pendant les 5 dernières années. Les preuves de réalisation de missions similaires sont à fournir, sous peine de rejet (preuves probantes avec indications des contacts des clients). Le Client se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents et pièces fournies et tirer les conséquences des résultats des vérifications ;
 - Avoir une expérience de travail avec les projets/programmes sur financement extérieurs, notamment les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, AFD,...) serait un atout majeur ;
 - Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation etc.).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) cabinets/firmes/sociétés ou groupements répondant au mieux aux critères d'éligibilité et qualifiés.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, Février 2025 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Février 2025, notamment la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
9. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous **pendant les heures de bureau (tous les jours ouvrables) de 9 heures à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée).**



10. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en langue française et par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courriel/e-mail) au plus tard le 18 Août 2025 à 11 h-30 précises (heure de Conakry/Guinée).

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PGRNME- Résidence ALIMOU, Quartier Taouyah, Commune de Ratoma Tél: +224 626 63 63 62 /622 20 02 24/626 95 09 68

Courriels : oussoubasory@gmail.com copie à apm.environs@gmail.com, kouroumasmp90@gmail.com, et à lkaba1345@gmail.com

Fait à Conakry, le 25 Juillet 2025

Le Coordonnateur du Projet,


Sory KOUYATE

